

Questions fréquentes sur TARPSY (FAQ)

N°	Question	Réponse
1	Dans quel but le projet TARPSY a-t-il été lancé?	En décembre 2007, le Parlement fédéral a adopté une révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), qui stipule que les prestations stationnaires de psychiatrie doivent être rémunérées par le biais de forfaits homogènes dans toute la Suisse. Cette modification améliore la transparence et la comparabilité des prestations fournies et constitue la base d'une comparaison entre établissements et d'une concurrence loyale.
2	Pourquoi un petit pays comme la Suisse crée-t-il son propre système tarifaire au lieu de se baser sur un système étranger existant?	Avec TARPSY, on crée un système adapté à la situation suisse, qui tient compte des particularités des structures de soins nationales. Les développements à l'étranger sont suivis avec attention, et les concepts pertinents pour la Suisse sont pris en considération.
3	Comment s'assure-t-on que tous les acteurs et intéressés ont la possibilité d'intervenir dans le projet?	TARPSY est un projet commun aux fournisseurs de prestations, aux assureurs et aux cantons. Chacune de ses étapes fait l'objet d'une communication claire et transparente. Les suggestions d'amélioration peuvent être déposées à tout moment auprès de SwissDRG SA (www.swissdrg.org > Psychiatrie).
4	Comment les instruments de collecte ont-ils été choisis? N'en existait-il pas d'autres, mieux adaptés à l'élaboration d'une structure tarifaire?	TARPSY recourt pour l'essentiel à des ensembles de données qui doivent de toute manière être collectés par les hôpitaux et s'appuie sur des instruments existants validés. Cela permet de mettre en place un système basé sur les données, sans augmenter significativement la charge de travail des hôpitaux liée à la collecte.
5	Comment TARPSY tient-il compte de la complexité des cas psychiatriques et de leur traitement?	TARPSY se concentre sur des aspects purement financiers au sens d'une <i>structure</i> tarifaire. Aucun concept thérapeutique n'est explicitement prescrit, cette perspective est intégrée indirectement par le biais de la collecte de données (minutes de prestations par catégorie professionnelle).
6	L'introduction de la nouvelle structure tarifaire va-t-elle augmenter la charge administrative? Comment est-ce justifiable à une époque où les budgets et le personnel sont limités?	TARPSY recourt pour l'essentiel à des ensembles de données qui doivent de toute manière être collectés par les hôpitaux et s'appuie sur des instruments existants validés. Cela permet de mettre en place un système basé sur les données sans augmenter significativement la charge de travail des hôpitaux liée à la collecte. Les prestations financées par les pouvoirs publics sont soumises à une obligation de reddition de comptes.
7	La qualité sera-t-elle suffisamment financée?	Dans le système tarifaire TARPSY, toutes les prestations fournies dans le cadre du séjour stationnaire, y compris les mesures d'assurance qualité, sont représentées conformément à l'investissement réel. Lors de la négociation et de l'approbation du tarif, les assureurs et les cantons ont la possibilité de rétribuer spécialement des aspects particuliers liés à la qualité.
8	La situation particulière des patients en pédopsychiatrie est-elle prise en considération?	Les particularités de la pédopsychiatrie sont prises en compte dans l'élaboration de la structure tarifaire, au moyen d'instruments développés spécialement à cet effet. Il sera décidé sur la base des données si des positions tarifaires dédiées doivent être créées pour ce domaine.

9	Comment s'assure-t-on que le système de rémunération évolue avec le progrès médical sans prendre de retard?	Le système continuera d'être perfectionné en permanence, même après l'introduction de TARPSY version 1.0, au sens d'un système évolutif.
10	Comment s'assure-t-on que les patients bénéficient du traitement adapté à la sévérité de leur pathologie pendant le temps nécessaire?	TARPSY sert à regrouper des critères spécifiques aux patients, sur la base desquels sera calculée la rémunération financière des prestations. Le système préserve la liberté thérapeutique, y compris en ce qui concerne la durée de traitement médicalement pertinente, tout en réduisant la tentation de poursuivre le traitement stationnaire des patients au-delà du nécessaire. Le conflit actuel entre les intérêts médicaux et les intérêts économiques n'est ni renforcé, ni résolu par l'introduction du nouveau système de rémunération.
11	Faut-il s'attendre à une influence du nouveau système tarifaire TARPSY sur les soins ambulatoires et stationnaires de jour?	Le système tarifaire est élaboré pour le secteur stationnaire et constitue, du fait de son caractère évolutif, la base de développements ultérieurs, y compris dans le cadre d'un système de financement intégré.
12	Comment éviter l'incitation négative à augmenter artificiellement le degré de gravité?	Les modalités d'utilisation du système garantissent son emploi homogène au niveau national. Les éventuelles évolutions négatives doivent être systématiquement surveillées et rectifiées dans le système évolutif.
13	Comment un système de forfaits peut-il prendre en considération l'individu et intégrer une prise en charge individuelle?	La rémunération conforme aux prestations permet d'employer les ressources en fonction des besoins, dans l'intérêt des patients. Un système tarifaire orienté sur les prestations, tel que TARPSY, est moins forfaitaire que le système actuel, avec ses forfaits journaliers indifférenciés.
14	TARPSY encourage-t-il l'économisation de la santé?	En soi, le système tarifaire n'entraîne pas d'économisation, il aboutit plutôt à une plus grande transparence des coûts et prestations, qui peut également être mise à profit pour le controlling interne et des améliorations au sein de l'hôpital.